



L'écho des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

info' sage franciliens

N°1 - décembre 2009

Édito « Mutualiser les acquis »

Comment concilier développement économique, aménagement du territoire et gestion durable des ressources en eau ?

C'est à cette question que tentent de répondre les SAGE aujourd'hui, en s'inscrivant dans le cadre des objectifs environnementaux du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) notamment. Les textes leur confèrent une portée juridique qui en font de réels leviers pour la mise en œuvre d'une politique de l'eau cohérente à l'échelle du bassin versant. En effet, ils sont opposables aux décisions administratives du domaine de l'eau et aux documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) et depuis peu, avec la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, dite LEMA, doivent se doter d'un règlement opposable aux tiers.

Or, le bilan de la première génération de SAGE franciliens indique que la Commission Locale de l'Eau (CLE) n'est pas toujours reconnue comme elle le devrait dans le paysage institutionnel local et que l'on manque d'instruments de suivi pour évaluer les effets du schéma sur l'environnement. Pourquoi ? Le volet stratégique et réglementaire des SAGE est difficile à appréhender et il est plus facile de raisonner sur les actions concrètes que sur le rôle de la CLE et son positionnement, qui relèvent plus de la décision politique. Aujourd'hui, les SAGE peinent encore à se détacher d'une forme purement technique, pour saisir l'opportunité d'être également un cadre politique et réglementaire, que s'approprient les principaux décideurs du territoire, dont les élus. Le SAGE doit apporter une valeur ajoutée aux actions engagées et à la réglementation déjà existante. Des moyens supplémentaires seront nécessaires pour franchir ce cap.

Ces constats ressortent des groupes régionaux réunis le 18 avril 2008 et le 4 juin 2009 sur les SAGE. L'objectif des groupes régionaux est d'optimiser la coordination sur les SAGE, de mutualiser l'expérience acquise et les connaissances réglementaires et techniques. Un certain nombre de réflexions ont été menées entre 2008 et 2009 sur les éléments apportés par la LEMA, pour alimenter la rédaction des SAGE. Ces groupes rassemblent animateurs de SAGE, services de l'état, de la région et des départements. Il en ressort également la nécessité de développer la cohérence inter-services et les échanges d'informations.

La présente lettre d'information s'inscrit en relais de ces groupes, afin d'assurer une continuité dans la diffusion des informations relatives aux SAGE. Elle traitera aussi bien de l'avancement des SAGE, de l'organisation des institutions sur le sujet, de l'actualité, d'un projet innovant qui pourrait intéresser l'ensemble du réseau, d'outils qui nous ont paru utiles, afin de les faire partager. La base prévue aujourd'hui est de trois publications par an.

Je souhaite que ce support d'échange soit celui de tous et espère vivement que vos contributions viendront l'enrichir au fil du temps.

Le directeur de l'environnement,
délégué du bassin Seine-Normandie

Louis HUBERT

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Retrouvez l'info SAGE et toutes les informations qui y sont liées, sur le site de la DIREN Île-de-France - SAGE : [www → http://www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr/spip.php?rubrique215](http://www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr/spip.php?rubrique215)

Direction régionale de l'environnement Ile-de-France,
Service de l'Eau et des milieux Aquatiques.

Côté animation de SAGE :

Sophie Nourrisson
Audrey Lieval

SAGE de l'Yverres
SAGE Orge-Yvette,
chargée de l'élaboration du contrat global
Mathilde Thuillier SAGE Mauldre, remplace M.S. Trégaro pendant son congé maternité

Bienvenue sur les SAGE

Côté institutions :

Emmanuel Steinmann
Fabien Esculier

unité SAGE de la DIREN Ile-de-France, depuis début septembre
chef du service de police de l'eau des grands axes du bassin
de la Seine et animateur de la MIISE Paris Proche Couronne,
son adjointe, chef des unités territoriales

Manon Fabre

Avancement des sage en Île-de-France

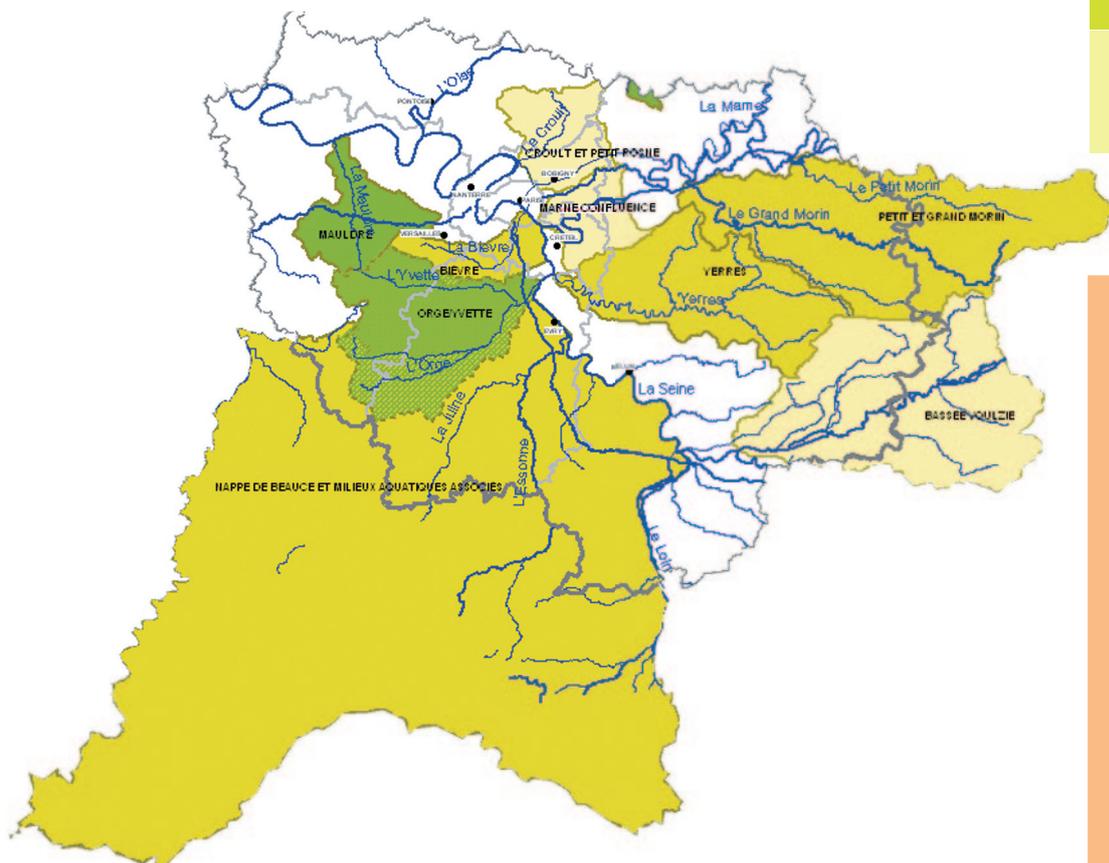
Au total, huit SAGE sont suivis en Ile-de-France: deux en phase préliminaire, quatre en phase d'élaboration et deux en phase de mise en œuvre. Un SAGE supplémentaire devrait émerger sur la Bassée-Voulzie (ce territoire a été inscrit dans le SDAGE en tant que SAGE à élaborer).

En savoir plus [www → Site de la Diren île-de-france - SAGE](http://www.site.de.la.Diren.ile-de-france-SAGE)

SAGE approuvés avant déc. 2006
Révision d'ici fin 2012

SAGE en élaboration Yverres et Beauce
en phase finale d'élaboration : adoption
prévue en 2010

SAGE émergents périmètre arrêté
le 14 septembre pour Marne
confluence et consultation à lancer
sur Croult-Morée



Actualités réglementaires :

Retrouvez la veille réglementaire mensuelle réalisée par la DIREN Ile-de-France, en ligne depuis septembre 2009, à l'adresse suivante : <http://www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr/spip.php?article665>

> Projet de loi Grenelle II :

adopté par le Sénat le 8 octobre dernier. Examen par l'Assemblée début 2010. Amendement adopté : allongement du délai de révision des SAGE approuvés pour « mise en compatibilité LEMA » à 2012, ce qui correspond au délai de mise en compatibilité avec le nouveau SDAGE. Sur le volet trame verte et bleue, l'État fixe un double objectif de préservation et de remise en état, d'ici 2013, d'une trame verte constituée des espaces protégés et des territoires assurant leur connexion, ainsi que son équivalent pour les milieux aquatiques (eaux de surfaces et écosystèmes associés) : la trame bleue. L'article 24 de la loi Grenelle I spécifie que l'élaboration de la trame bleue s'effectuera en cohérence avec les Commissions Locales de l'Eau.

SAGE Mauldre :

Monsieur HIGOIN, Président du SMAROV, élu président de la CLE le 13/10/2009, suite à la disparition brutale de Pierre AMOUROUX, à qui nous rendons hommage pour tout ce qu'il a mis en place.

SAGE Beauce :

étude gouvernance lancée. Actuellement : rencontre de l'ensemble des acteurs pour déterminer leur périmètre d'action et leur légitimité dans la mise en œuvre du SAGE.



Zoom sur les captages d'alimentation en eau potable

La préservation des captages d'alimentation en eau potable contre les pollutions diffuses (nitrates, pesticides, etc...) implique de prendre des mesures préventives sur leurs aires d'alimentation, qui peuvent avoir une superficie de plusieurs

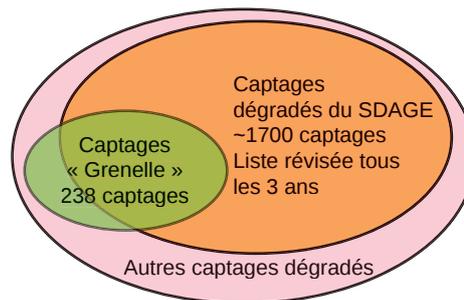
centaines, voire milliers, d'hectares. Ces aires peuvent alors être régies par les dispositions relatives aux Zones Soumises à Contrainte Environnementale (ZSCE). Ce dispositif prévoit que des programmes d'actions soient mis en œuvre en priorité dans les secteurs les plus vulnérables de l'aire ainsi délimitée. Ils peuvent intégrer des mesures concernant la conversion de terres cultivées en prairie permanente, la mise en place d'une agriculture faiblement utilisatrice d'intrants, l'accompagnement des collectivités

et particuliers à l'utilisation de techniques alternatives au désherbage chimique, etc... Les Missions Inter-Services de l'Eau (MISE) de chaque département accompagnent les collectivités qui portent les études et l'animation pour la mise en place des programmes d'action. La mise en œuvre incitative de ce programme, avec notamment des aides de l'Agence de l'eau, est privilégiée. Cependant, le préfet peut imposer des mesures agro-environnementales (art. R114-1 à R114-10 du code rural).

Les captages identifiés pour la mise en place de mesure de protection des aires d'alimentation, dits « captages prioritaires »

Les services de l'État et les Agences de l'Eau ont identifié les captages les plus dégradés et ceux menacés par les pollutions diffuses dans le 9^{ème} programme d'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, établi pour la période 2007-2012. La révision du SDAGE et la loi Grenelle I ont fixé de nouveaux objectifs qui ont amené à redéfinir des priorités d'action sur les captages. Le 9^{ème} programme a ainsi été révisé en 2009 et la liste des captages prioritaires vis-à-vis des financements de l'Agence a été mise en cohérence avec les listes « SDAGE » et « Grenelle ». Elle comprend désormais les captages dits « Grenelle », les captages dégradés du SDAGE ainsi que quelques captages aux enjeux spécifiques (problèmes de turbidité, captages en eau de surface, etc.).

Les captages prioritaires du IX^{ème} programme de l'agence de l'eau Seine-Normandie



Des programmes spécifiques volontaires seront mis en place d'ici 2012 sur les aires d'alimentation des 37 captages « Grenelle » d'Ile de France, avec le concours financier de l'Agence de l'eau notamment. Si ces programmes sont insuffisamment mis en œuvre, ceux-ci pourront être rendus obligatoires par le préfet.

Pour en savoir plus
[www](http://www.diren-ile-de-france.fr) → Site de la Diren île-de-france - SAGE

En pratique dans les SAGE

Le SAGE est vecteur de communication pour permettre la prise de conscience des problématiques de pollutions diffuses et de détérioration de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine dans la perspective d'engager des politiques volontaristes.

Le SAGE peut également contribuer à la démarche d'animation, en portant les projets de protection de captages, ou en portant une animation plus globale profitant à un réseau d'animateurs locaux sur une thématique plus générale.

Le SAGE peut enfin identifier les aires d'alimentation des captages d'eau potable d'une importance particulière sur son territoire et aller jusqu'à édicter des règles nécessaires à leur restauration et leur préservation dans son règlement.

> SDAGE :

le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine-Normandie a été adopté par le comité de bassin le 29 octobre 2009. Il a été arrêté et sera publié au Journal officiel au plus tard le 21 décembre 2009. Le nouveau découpage des masses d'eau est disponible auprès de la DIREN ou de l'AESN.

① A NOTER : Retrouvez le document sur le site de la DIREN Ile-de-France.

> Gestion quantitative nappe de Champigny :

une partie de la nappe de Champigny et ses exutoires dans les départements 77, 91 et 94 a été classée en zone de répartition des eaux (ZRE) par arrêté du Préfet coordonnateur de bassin du 31 juillet 2009. Ceci implique que tous les prélèvements doivent au moins être déclarés, à l'exception des domestiques et que le seuil d'autorisation est abaissé. Voir <http://diren-idf-eaux-souterraines.brgm.fr/gestion.htm>. Ce classement accompagne les prescriptions du SDAGE (limitation des prélèvements à 140 000 m³/j) pour cette même zone.

Action concrète sur les territoires de sage

Restauration partielle d'un petit cours d'eau « urbain » : le ru de Rungis

(affluent de la Bièvre)

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Rungis

Réalisée au troisième trimestre 2007, avec le concours financier de :

la Ville de Rungis, l'AESN, la Région Ile-de-France, le Conseil général du Val-de-Marne



Caractéristiques :

Le ru de Rungis est un affluent en rive droite de la Bièvre, dans sa partie aval canalisée, qui traverse les communes de Rungis, puis Wissous et Fresnes. Sur l'ensemble des 5,7 km de son linéaire, seul 1,6 km sont à l'air libre (à Rungis et à Fresnes).

L'objectif de cette restauration a été de redonner un potentiel de biodiversité à ce petit cours d'eau, très rectiligne et dont la qualité de l'eau était altérée, dans la zone de son linéaire restée à l'air libre et bordée par des cultures. Elle s'intègre en outre dans un projet de mise en valeur paysagère, destiné à offrir un espace de promenade, contribuant à sa reconnaissance en tant que cours d'eau. Ce ru était en effet initialement plutôt considéré comme un fossé agricole ou une canalisation d'eau pluviale, très peu visible dans le paysage.



Photo prise AVANT les travaux en 2006

À gauche :
Photos prises en février 2008,
juste après les travaux.

À droite :
Photos prises en mai 2009,
18 mois après.



Description du projet :

Une remise en lecture du réseau hydrographique est proposée dans ce projet, par la mise en scène de la source du ru d'une part, sous forme d'une grotte en enrochement moussu, et de la confluence d'un petit affluent, sous la forme de roselière et de mare, d'autre part. Des surfaces en pentes douces ont été aménagées. Les remodelages de berges ont été opérés uniquement dans les zones où la ripisylve était peu fournie, voire inexistante. Plusieurs méandres ont été recréés. Les sections de berges moins abruptes ont été traitées en zones herbeuses, permettant un contact terre/eau et le développement d'espèces tels que Salicaire, Lysimaque, Epilobe... Une petite zone naturellement humide a été restaurée en étang. La création de ce plan d'eau joue le rôle de zone d'expansion de crue, en complément des bassins formels déjà existants sur le cours du ru. D'autres vasques correspondant à des zones d'élargissement ponctuel du lit ont été créées et permettent une meilleure implantation de la végétation, à ces endroits de pentes plus douces. Quelques arbustes sont également plantés afin de regarnir à certains endroits la ripisylve mais le pari, réussi, porte surtout sur la création des conditions favorables pour valoriser l'existant et permettre le développement des arbres caractéristiques de ripisylve et de plantes aquatiques, pour renforcer la richesse des milieux naturels associés à l'eau.

Conditions de réalisation :

- Acquisition foncière par la commune de Rungis d'une parcelle de 1,9 ha, répartie le long du cours d'eau en bandes rivulaires de 20 mètres.
- Montant total de l'opération : 384 000 euros

Acquisition foncière : 124 000 euros
Travaux et études préalables : 260 000 euros

Pour en savoir plus :

Contact : Véronique Beunke ou Mathieu Rouy, AESN (01 41 20 18 13)

Côté institutions (suite) :

Pierre Junker
Cécile De Rumigny
Mathieu Rouy

Elvis Denieul

Séverine Barale
Emmanuelle Jean

DDEA 91, intervient sur le SAGE de l'Yerres
DDEA 91, intervient sur le SAGE Orge-Yvette et Bièvre
chargé d'opération à l'AESN, intervient sur le territoire de
l'Orge-Yvette et sur la thématique agriculture
chargé d'opération à l'AESN, intervient sur les territoires
de l'Yerres et des deux Morin
ONEMA, correspondante sur les SAGE Bièvre et nappe de Beauce
ONEMA, correspondante sur le SAGE Mauldre

Retrouvez l'organisation des services et bientôt le trombinoscope SAGE Ile-de-France
[www](http://www.sage2morin.com) → Site de la Diren île-de-france - SAGE

Zoom sur le territoire du Petit et du Grand Morin



Questions à Aline Girard, animatrice du **sage**

Comment les collectivités ont-elles été mobilisées autour du SAGE ?

Aline Girard : Des réunions d'information ont été organisées localement juste après les élections municipales de 2008 pour porter l'information aux nouveaux élus. Tous n'ont malheureusement pas répondu présents. Nous écrivons également chaque année aux élus pour les informer des travaux du SAGE. Afin que l'information leur parvienne mieux, ces lettres sont désormais adressées à l'ensemble des conseillers municipaux des communes et non plus seulement aux maires.

Quelles ont été les problématiques fédératrices autour du projet de SAGE ?

AG : La pollution de l'eau potable est l'enjeu qui a suscité la plus grande mobilisation. Sur les bassins des 2 Morin, 65 % des 175 communes sont concernées par une non-conformité de leur eau et dans 95 % des cas, cela est dû à des concentrations trop importantes en nitrates ou en pesticides. La campagne

Le SAGE Petit et Grand Morin :

Avancement : état des lieux
Superficie : 1840 km²
Nombre de communes : 175
Population : 170040 habitants

Fonctionnement :

Structure porteuse : Syndicat
Intercommunal de la Vallée du Haut Morin

Budget de fonctionnement : 40 000 €
(données 2008)

Budget d'investissement : 5 000 €
(données 2008)

Mode de financement : contribution directe
des communes de 0,30 €/hab/an

Subventions : AESN, CG77,
CR Ile-de-France, CR Champagne-Ardenne,
CR Picardie.

d'information sur le SAGE a permis aux élus de prendre conscience de l'ampleur du problème sur le territoire.

Existe-t-il une solidarité de bassin sur le territoire des deux Morin ?

AG : Elle s'est surtout manifestée autour de la problématique inondation. Les études réalisées par l'Entente Marne dans le cadre du « PAPI Marne » ont permis d'enclencher les débats sur ce sujet. Une commission inondation a été mise en place pour compléter le SAGE sur cette thématique.

Cette solidarité reste cependant fragile, puisque 2/3 des communes du territoire n'apportent toujours pas la contribution financière prévue au SAGE.

Quelles sont les démarches prévues pour maintenir la mobilisation ?

AG : Nous allons relancer les réunions d'information courant 2010 avec l'état des lieux à l'appui. Nous présenterons également le SAGE directement au sein des conseils municipaux qui en font la demande. Une lettre d'information périodique va être lancée pour informer le plus grand nombre sur la démarche en cours. Il est important d'informer continuellement sur les travaux du SAGE pour maintenir la mobilisation des élus et des citoyens.

Retrouvez plus d'informations sur ce SAGE [www](http://sage2morin.com/) → <http://sage2morin.com/>

① A noter : une étude de bassin versant lancée par la DIREN Ile-de-France sur le Petit Morin (résultats disponibles fin 2009)



Prochain Numéro : mars 2010

N'hésitez pas à nous faire part

- de : - toute information,
- événement,
- documentation,
- projet,
- action

utile aux animateurs et à tous ceux
qui suivent les SAGE,

ou à rédiger un article :
transmettre à [emilie.deriviere@
developpement-durable.gouv.fr](mailto:emilie.deriviere@developpement-durable.gouv.fr)

> Événements

- Grand Paris : les scénarios des dix architectes ont été exposés au Trocadéro du 30 avril au 22 novembre.
Retrouvez-les sur : www.LEGRANDPARIS.CULTURE.GOUV.FR
- Groupe de travail national sur les SAGE : 6 octobre. Un support pratique pour la rédaction du règlement sera mis en ligne sous GEST'EAU prochainement. 13 octobre : réunion analyse économique : des retours d'expériences intéressants pour les SAGE qui peuvent être transmis sur demande.
- Fusion des services régionaux : la DRIRE et la DIREN fusionnent, incluant la partie Police de l'eau du Service Navigation de la Seine (SNS) et le service technique interdépartemental d'inspection des installations classées de Paris proche Couronne (STIIC) initialement rattaché au préfet de police. La fusion de ces services doit être effective au 1er juillet 2010.
- Séminaire national des animateurs de SAGE 10-11 décembre, Limoges.

> Documentation



- Collection du PIREN-Seine : 9 fascicules très didactiques sur
« la pollution par les nitrates »,
« l'eutrophisation des cours d'eau »,
« l'agriculture » etc... www.piren-seine.fr



- Petit guide pratique sur l'animation édité par le Ministère en janvier 2009 pour soutenir les démarches natura 2000. Exemplaires disponibles à la DIREN Ile-de-France.
- Enfin, n'oubliez pas le site GEST'EAU : www.gesteau.eaufrance.fr/, où vous retrouverez toute l'information nationale sur les SAGE et les contrats de rivière (réglementation, documents élaborés, guides, événements France entière...) ainsi qu'un forum d'échange pour les questions pratiques ou techniques.

📌 **A noter :** une étude a été lancée en juillet par la DIREN Ile-de-France pour identifier et cartographier des enveloppes d'alerte quant à la présence de zones humides selon les critères du code de l'environnement (art. L211-1). L'étude teste également l'apport des images satellites pour la localisation des sols humides en surface (Yerres et 2 Morin). Résultats attendus fin 2009.

Rédacteur : Émilie Derivière, avec la contribution de : Aline Girard, Mathieu Rouy, Emmanuel Steinmann

Crédit photos : DIREN Ile-de-France, AESN, Sage des Morin

© décembre 2009 – DIREN ILE-DE-FRANCE – Tous droits réservés

Document imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.

Conception et réalisation : **boudard** imprimeur - Cachan- détenteur de la marque

